

Formation par alternance
À PEYREGOUX

Etablissement accessible pour les
personnes à mobilité réduite*

FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ou FORMATION CONTINUE
de Niveau III

CAP Accompagnant Educatif de la Petite Enfance

LES PRÉ-REQUIS

→ En apprentissage

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Signer un contrat d'apprentissage
- Avoir entre 18 et 29 ans *révolus* (sous condition de justifier d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire)
- Pas de limite d'âge pour les personnes Reconnaisante Travailleur Handicapé)

→ Inscription définitive à la signature du contrat

→ En formation continue

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Avoir entre 18 dans l'année de l'examen

LE VOLUME HORAIRE

420 h sur 1 an (sous conditions)



LES COMPÉTENCES

→ Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :

Compétences communes transversales :

- T1** - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- T2** - Adopter une posture professionnelle adaptée
- T3** - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- T4** - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- T5** - Organiser son action

→ Compétences communes de réalisation :

- RC1** - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- RC2** - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- RC3** - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- RC4** - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

→ Compétences spécifiques aux secteurs d'activité

- RS1** - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- RS2** - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- RS3** - Négocier le cadre de l'accueil
- RS4** - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- RS5** - Elaborer des repas

MFR PEYREGOUX

Formations Initiales E.A. et Professionnelles • Secteurs Sanitaire et Social & Restauration

4^e et 3^e E.A. • Capa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) • BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

C.F.A. réseau MFR Occitanie : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) • CAP et Titre Pro Cuisine

CAP Production et Service en Restaurations (PSR) • CAP Commercialisation et Services en H.C.R.
VAE • FORMATION CONTINUE

La Roque • 81440 Peyregoux • 05.63.82.20.20 • mfr.peyregoux@mfr.asso.fr • www.mfr-peyregoux.fr

LA VALIDATION

Epreuves ponctuelles en fin de formation

Possibilité d'aménagement des épreuves pour les apprentis en situation d'handicap

> 3 épreuves Professionnelles permettent l'obtention du CAP AEPE :

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant (incluant le PSE Protection Santé Environnement) : épreuve orale d'une durée totale de 25 min, avec comme support 2 fiches réalisées lors de période de stage.

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite d'une durée de 1h30.

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel : épreuve orale de 25 min et temps de préparation 1h30. Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

LE PROGRAMME DE FORMATION

Modularisation par modules :

- **EP 1** : Accompagner le développement du jeune enfant (- 3ans) en AEJE
- **EP 2** : Exercer son activité en accueil collectif (ACM)
- **EP 3** : Exercer son activité en accueil individuel

Dispenses d'épreuves possibles,

(Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019) – nous consulter

LES DÉBOUCHÉS

- Assistant animation en crèche
- animateur
- Accès au concours ATSEM
- Assistante maternelle à domicile

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BAC PRO SAPAT
- Accès à l'école d'auxiliaire de puériculture
- Accès à la formation éducateur de jeunes enfants
- BPJEPS
- CJEPS

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Etablissement accueil jeunes enfants (AEJE) : crèche, multi accueil, micro crèche, halte-garderie
- Ecole maternelle publique / Privée
- Accueil collectif de mineurs (ACM) : ALSH, ALAE, CVL

En contrat d'apprentissage : Le coût de la formation est pris en charge à 100% par l'OPCO de l'employeur ou des collectivités

En formation continue : Financement Personnel / CPF

Remuneration :

Versée par l'employeur et qui varie en fonction de l'âge du jeune

Taux horaire brut mensuel (base 35h semaine)

Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2020

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100%*
2 ^e année	39%	51%	61%*	100%*
3 ^e année	55%	67%	78%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Avantages & Exonérations pour l'employeur : En fonction de la structure accueillant le jeune (nous consulter)

Période d'essai : 45 jours

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Mme Christine ROUANET :

Référente Apprentissage

Chargée Développement Formations

Ligne directe : 05.63.82.20.29

E-mail : christine.rouanet@mfr.asso.fr

Résultats examen 2020 :
100 % de réussite



*L'ensemble de l'équipe partage la mission d'accueillir des personnes en situation de handicap. La MFR-CFA de Peyregoux dispose d'un référent handicap, qui est l'interlocuteur privilégié avec les responsables des groupes en formation.

Ne pas jeter sur la voie publique

LA MFR c'est aussi :
- Un restaurant d'application
- Un site à la location
- Internat

